

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

COMMISSION SCOLAIRE EASTERN SHORES

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Eastern Shores tenue au Fort Prével, situé au 2053, boulevard de Douglas, Saint-Georges-de-Malbaie, Québec, le mardi 17 septembre 2024, à l'heure de 9 h. Les personnes suivantes étaient présentes :

COMMISSAIRES : W. Gifford, président
M. E. Beaulieu
M. O'Brien
S. Jerome (en ligne)
K. Ward
G. Hayes
D. Hunt
K. Dickson

COMMISSAIRES PARENTS : K. Mackenzie
R. Stewart (en ligne)
J. Bizeau

DIRECTRICE GÉNÉRALE : D. Simoneau
DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE : J. Bradbury, directrice des services d'éducation aux adultes et de formation professionnelle
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL : D. Gauthier

AUTRES : M. Hayes-Dow, directrice de la technologie de l'information, du transport et de l'organisation scolaire
D. Foltin, directeur des services éducatifs
A. Dupuis, directrice des ressources humaines
S. Ward, directrice des services financiers

ABSENT : R. Mundle, J. McWhirter, D. Bourgoïn, R. Di Tanna ont fait part de leurs regrets

Le président, W. Gifford, procède à l'ouverture de la séance ordinaire du Conseil des Commissaires et souhaite la bienvenue à tous les membres présents.

1. **CONFLIT D'INTÉRÊTS**

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

2. **APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

C24-09-174

Il est proposé par K. Mackenzie que l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil des Commissaires de la Commission scolaire Eastern Shores soit approuvé avec l'ajout suivant à Varia :

12.1 Règles d'ordre et de procédure pour les réunions du Conseil

ADOPTÉ

3. **LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

3.1 **Lecture du procès-verbal**

3.1.1 **Séance du 19 août 2024**

C24-09-175

Il est proposé par K. Mackenzie que, attendu que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des Commissaires de la Commission Scolaire Eastern Shores tenue le 19 août 2024 a été transmis aux membres six heures avant la tenue de la séance, conformément à l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique* que le secrétaire général soit dispensé de la lecture de ce dernier.

ADOPTÉ

3.2 **Approbation du procès-verbal**

C24-09-176

3.2.1 Séance du 19 août 2024

Il est proposé par G. Hayes que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des Commissaires de la CSES tenue le 19 août 2024 soit approuvé.

ADOPTÉ

4. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Aucune affaire découlant du Procès-verbal

5. CORRESPONDANCE

5.1 CASSA

Un communiqué de presse a été reçu annonçant que Ken Klassen est le nouveau directeur exécutif de l'Association canadienne des administrateurs de systèmes scolaires (ACAS).

6 RAPPORT DU PRÉSIDENT

M. Gifford, président, à présenter un rapport verbal de ses activités récentes. M. Gifford à inviter Mme June Main-Denis, présidente d'élection de la CSES, à parler des prochaines élections. Mme Main-Denis à informer le Conseil des dates importantes à venir.

7. RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

D. Simoneau, directrice générale, à présenter brièvement son rapport écrit, qui a été déposé au dossier.

7.1 Présentation des services de l'éducation

D. Foltin, directrice des services éducatifs, présente les résultats scolaires de l'année dernière pour les élèves de l'ESSB.

7.2 Présentation des nouvelles écoles

T. Renouf, régisseur, présente le projet de construction de la nouvelle école à New Carlisle.

8. COMITÉ CONSULTATIF SUR LES BESOINS PARTICULIERS / COMITÉ CENTRAL DE PARENTS

8.1 Comité consultatif sur les besoins particuliers (CCBP)

Les représentants seront nommés prochainement.

8.2 Comité central de parents (CCP)

Les représentants seront nommés prochainement.

9. POINTS DE RÉOLUTION

9.1 Rémunération des commissaires

ATTENDU QUE le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Eastern Shores est composé de dix (10) commissaires, d'un (1) président et de quatre (4) commissaires-parents.

ATTENDU QUE le décret no 1216-2024 du gouvernement du Québec, daté du 14 août 2024, établit les montants maximaux annuels de la rémunération à verser aux commissaires qui sont membres du Conseil des commissaires.

ATTENDU QUE les commissaires ont reçu les détails concernant les montants annuels maximaux pour l'année scolaire 2023-2024 le 19 août 2024.

ATTENDU QUE le montant annuel maximal alloué aux commissaires pour l'année scolaire 2024-2025 est de 142 357,00 \$.

C24-09-177

IL EST PROPOSÉ par M. O'Brien que le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Eastern Shores adopte la répartition de la rémunération des commissaires pour 2024-2025 telle que présentée.

ADOPTÉE

9.2 Délégation de pouvoirs au DG durant la période électorale

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur les élections scolaires, une élection scolaire aura lieu le 3 novembre 2024 ; et

ATTENDU qu'en vertu de l'article 160.1 de cette loi, le Conseil des commissaires ou le Comité exécutif ne peut siéger après le 29 septembre 2024 :

« ...à moins qu'il ne survienne un cas fortuit nécessitant son intervention, ou pour se conformer à une obligation imposée par la loi... » ;

ATTENDU QUE la dernière séance ordinaire du Conseil des commissaires aura lieu le 17 septembre 2024 ; et

ATTENDU QUE le mandat des commissaires actuels prendra fin à la date de la proclamation de l'élection, ou au plus tard le 8 novembre 2024 ; et

ATTENDU QU'il est nécessaire d'assurer la continuité des opérations de la commission scolaire entre le 29 septembre et le 8 novembre 2024 :

C24-09-178

IL EST PROPOSÉ PAR K. Mackenzie d'autoriser la directrice générale, Denise Simoneau, à prendre toutes les décisions et toutes les mesures nécessaires pour assurer la continuité des opérations du 29 septembre 2024 au 8 novembre 2024 et à cette fin, y compris, mais sans s'y limiter, l'émission d'ordonnances et de contrats, conformément aux lois et aux politiques en vigueur et selon le budget disponible ; et

QUE lors de la première réunion ordinaire du Conseil des commissaires prévue le 11 novembre 2024, la directrice générale présentera un rapport sur les décisions et les mesures qu'elle a prises pour assurer la continuité des opérations pendant cette période.

ADOPTÉE

9.3 2024-2025 Budget

ATTENDU QUE conformément à la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3), « la commission scolaire Eastern Shores doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation son budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette pour l'année scolaire 2024-2025;

ATTENDU QUE ce budget prévoit un déficit d'exercice de 53 004 \$ et que ce montant est inférieur à la limite d'appropriation de l'excédent accumulé représentant 15 % de l'excédent accumulé au 30 juin 2023 exclusion faite de la valeur comptable nette des terrains et du montant des provisions relatives aux offres salariales net des subventions anticipées pour ces offres;

ATTENDU QUE le produit de la taxe scolaire au montant de 695 727 \$ a été établi en prenant en considération :

- une évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de 25 000 \$ et moins au montant de 24 581 747 \$;
- un nombre de 4 960.23 immeubles imposables de plus de 25 000 \$, et :
- Le taux de 0,9152 \$ du 100\$ d'évaluation fixé par le ministre pour la taxe scolaire 2024-2025.

C24-09-179

IL EST PROPOSÉ PAR J. Bizeau que le budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette prévoyant des revenus de 43 179 213 \$ et des dépenses de 43 232 217 \$ soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation.

ADOPTÉ

Les commissaires demandent que la résolution suivante (9.4) soit mise en attente jusqu'à ce que M. Gifford s'entretienne avec le directeur général.

9.4 **Ajoute d'espace – École secondaire Queen Elizabeth**

ATTENDU QUE l'école primaire Flemming doit faire l'objet de rénovations majeures à l'enveloppe extérieure, à la toiture et aux fenêtres ;

ATTENDU QUE l'école Flemming, située au 542 et 530, rue Brochu, à Sept-Îles, a un indice de condition physique de plus de 15 % et un indice de condition gouvernementale de D ;

ATTENDU QUE pour effectuer les rénovations majeures à l'école Flemming, les élèves devront être relocalisés dans deux écoles différentes et que cette relocalisation pourrait entraîner la division de l'école et une perte considérable d'élèves anglophones ;

ATTENDU QUE ces rénovations et mises à niveau entraîneront un certain nombre de contraintes pour les élèves et le personnel de l'école ;

ATTENDU QUE des travaux de conversion énergétique doivent être effectués dans les bâtiments des 542 et 530, rue Brochu et du 95, rue Père-Divet ;

ATTENDU QUE l'indice de l'environnement socio-économique (ISE) de l'école primaire Flemming est de 10 (882018) ;

ATTENDU QU'à moyen et à long terme, la clientèle de l'école aura avantage à être logée dans le même immeuble ;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Eastern Shores aura avantage à maximiser ses ressources pédagogiques, humaines, matérielles et financières ;

C24-09-180

IL EST PROPOSÉ PAR M. O'Brien de soumettre au ministère de l'Éducation une demande d'espace additionnel à l'école Flemming ; et

QUE ces locaux supplémentaires soient situés sur le terrain de l'école secondaire Queen Elizabeth, 95, rue Père-Divet.

ADOPTÉE

10. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Il n'y a pas de sujet à traiter.

11. **DATES DES PROCHAINES RENCONTRES**

Séance du 11 novembre - Hybride

- Conseil des Commissaires : 18 h 00

12. **DIVERS**

12.1 **Règles d'ordre et de procédure pour les réunions du Conseil**

Reporté

13. **LEVÉE DE LA SÉANCE À 20 H 5**

C24-09-181

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par K. Ward que la séance soit levée.
ADOPTÉ

Secrétaire général

Président